

## Arrêté fédéral

portant approbation de l'accord de libre-échange  
entre les Etats de l'AELE et Hong Kong, Chine, de l'accord agricole  
entre la Suisse et Hong Kong, Chine, ainsi que de l'accord sur les  
standards de travail entre les Etats de l'AELE et Hong Kong, Chine

du 16 mars 2012

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,  
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 16 septembre 2011<sup>2</sup>,  
arrête:*

### Art. 1

<sup>1</sup> Sont approuvés:

- a. l'accord de libre-échange du 21 juin 2011 entre les Etats de l'AELE et Hong Kong, Chine<sup>3</sup>;
- b. l'accord agricole du 21 juin 2011 entre la Confédération suisse et Hong Kong, Chine<sup>4</sup>;
- c. l'accord sur les standards de travail du 21 juin 2011 entre les Etats de l'AELE et Hong Kong, Chine<sup>5</sup>.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral est autorisé à les ratifier.

<sup>1</sup> RS **101**

<sup>2</sup> FF **2011** 7241

<sup>3</sup> RS ...; FF **2011** 7273

<sup>4</sup> RS ...; FF **2011** 7311

<sup>5</sup> RS ...; FF **2011** 7333

Approbation de l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et Hong Kong, Chine, de l'accord agricole entre la Suisse et Hong Kong, Chine, ainsi que de l'accord sur les standards de travail entre les Etats de l'AELE et Hong Kong, Chine. AF

---

## **Art. 2**

Le présent arrêté est sujet au référendum prévu par l'art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, de la Constitution pour les traités internationaux qui contiennent des dispositions importantes fixant des règles de droit ou dont la mise en œuvre exige l'adoption de lois fédérales.

Conseil national, 16 mars 2012

Le président: Hansjörg Walter

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 16 mars 2012

Le président: Hans Altherr

Le secrétaire: Philippe Schwab

Date de publication: 27 mars 2012<sup>6</sup>

Délai référendaire: 5 juillet 2012